



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

radiothérapeutes

Question écrite n° 47397

Texte de la question

M. Luc-Marie Chatel souhaiterait attirer l'attention de M. le ministre de la santé et de la protection sociale sur les insuffisances de personnel dont souffre le secteur de la cancérologie en France, notamment en ce qui concerne le nombre d'encologues radiothérapeutes. Cet état de fait doit d'autant plus être souligné que la lutte contre le cancer a été déclarée grande cause nationale en 2002, et que le « plan Cancer » a d'ores et déjà mis en exergue les problèmes d'insuffisance en équipement de radiothérapie, et donc en ressources humaines qui les accompagne. Cette pénurie, qui pour l'heure est relativement circonscrite (il y a 700 radiothérapeutes en France actuellement), risque de dérapier en raison des départs en retraites prévus, qui ne sauraient être couverts par la formation de nouveaux professionnels. Soulignons à cet égard qu'il y a moins de 10 internes inscrits en 1re année de radiothérapie cette année en France. Aussi, il souhaite savoir s'il ne pourrait pas envisager de reconnaître la qualification de « radiothérapeutes » aux oncologues médicaux (aujourd'hui au nombre de 800 environ), qui auraient réalisé un ou deux ans de stage en radiothérapie ou qui travaillent depuis longtemps dans une unité de cancérologie multidisciplinaire incluant la radiothérapie, afin de palier le manque de médecins radiothérapeutes disponibles.

Données clés

Auteur : [M. Luc Chatel](#)

Circonscription : Haute-Marne (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47397

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 septembre 2004, page 7517